L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 24 FEVRIER 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 24 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guinault, rue Valence, encoignure Dryades, en face de Picareyo, une vacherie.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos. 108 et 110 de la rue des Magasins—faïence, granit, etc.

Aussi, sur la Levée, au pied de la rue Girod—foin.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 33 de la rue des Magasins, habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, malles &c.

Foin.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Jeudi, 24 février 1876.

VARIÉTÉS—A midi, Parted, or the Bank failure.
ACADEMIE—Ménestrels de Kelly et Leon.
ST-CHARLES—Mr Edwin Adams.

La Cour Suprême de la Louisiane.

La Cour Suprême de la Louisiane, telle qu'elle a été composée par Warmoth, est bien digne du régime radical auquel elle doit naissance. Elle peut être placée au même rang que les législatures qui se sont succédées depuis 1868, car ses décisions ont presqu'autant que les votes de ces Assemblées, contribué à la déplorable situation politique et financière dans laquelle nous nous débattons.

La Chambre des Représentants a commis un étrange oubli en n'ordonnant pas une enquête sur les agissements de ce Tribunal. Cette enquête eût révélé bien des choses restées dans l'ombre et elle eût au moins abouti à la confection d'une liste bien instructive de décisions rendues dans un intérêt de parti ou dans l'intérêt des *rings*. Car, non contente d'avoir toujours été l'instrument servile des intérêts du parti radical, cette Cour n'a jamais manqué d'appuyer de sa jurisprudence toutes les lois de monopoles et toutes les mesures législatives ruineuses pour l'Etat et la ville.

Elle a sanctionné, notamment, la loi qui obligeait la ville à recevoir en paiement des taxes les mandats métropolitains, quel qu'en fût le montant, ce qui a contribué à désorganiser les finances municipales. Elle a déclaré constitutionnelle la loi qui créait le monopole des Abattoirs. Elle a donné gain de cause, dans l'affaire du gaz, à la plus monstrueuse escroquerie qui ait été imaginée sous Warmoth, et son arrêt a ainsi obligé l'ancienne Compagnie à donner $1,200,000 aux spéculateurs qui avaient acheté à vil prix le privilège vendu par une Législature vénale à une coterie de faiseurs. Les circonstances qui ont marqué la solution de ce procès sont telles qu'il nous semble du devoir de la Chambre de s'enquérir des faits, car ce n'est pas seulement l'intérêt des actionnaires de l'ancienne Compagnie qui a été sacrifié par la fusion, c'est celui de toute la communauté qui paie maintenant les frais de la guerre.

La Cour Suprême a rendu de nombreuses décisions que nous avons dénoncées comme contraires à l'esprit et au texte des lois ou de la Constitution, et à l'intérêt général. En voici une autre à ajouter au chapitre.

Lundi dernier, elle vient de rendre une sentence qui va obliger le Bureau de conversion à accepter à la conversion $1,122,000 de Bons émis par l'Etat en faveur du "North Louisiana and Texas Rail Road." Le procès ne portait que sur $110,000 de ces Bons, mais la décision implique la reconnaissance de la totalité de l'émission.

Cette émission fait partie de la catégorie de Bons que le bill supplémentaire de conversion (No. 11 de l'extra-session de 1875) interdit au Bureau de convertir jusqu'à ce que leur validité ait été établie par un arrêt final. Ce bill, au lieu d'offrir une garantie à l'Etat, contre l'admission des Bons illégaux ou frauduleux, a été, au contraire, une porte ouverte à la reconnaissance de créances, que le Bureau de conversion n'aurait pas osé admettre.

Les Bons, dont il s'agit, ont été émis en vertu de la loi No 108 de 1868 approuvée par Warmoth le 26 septembre 1868, en faveur de ce fameux chemin de fer, dont Ludeling, Ray et leurs associés se sont emparés par des moyens que la Cour Suprême des Etats-Unis a appréciés à leur juste valeur. Nous avons raconté, à diverses reprises, toute cette histoire ; il est inutile de la redire en détail.

La Cour Suprême vient d'accorder un mandamus pour contraindre le Bureau à convertir ces Bons, et veut-on savoir sur quels moyens elle se base pour appuyer sa décision. Elle déclare l'Etat non recevable à arguer de l'inconstitutionnalité de la loi de 1868, sous prétexte que l'Etat, dans un précédent procès, a fait de cette loi la base de sa demande et en a reconnu et affirmé ainsi la constitutionnalité. Ainsi, une simple fin de non recevoir, basée sur une question de procédure, suffit pour que l'Etat soit obligé d'admettre comme valables $1,122,000 de Bons dont l'émission était considérée comme clairement illégale et comme le résultat d'une connivence frauduleuse entre le gouvernement et la Législature de 1868 et les agioteurs susnommés.

Cette loi de 1868 a été un des premiers hauts faits du régime Warmoth, un des plus scandaleux abus fait du crédit de l'Etat au profit des meneurs radicaux. Lorsque les Bons émis en vertu de cette loi ont été compris dans la liste portée au bill supplémentaire de conversion de 1875, tout le monde avait compris que ces Bons devaient être infailliblement écartés comme ceux dits de Chattanooga. Mais on avait compté sans la Cour Suprême, ce tribunal protecteur de tous les tripotages radicaux. Elle vient de les couvrir de son égide, et voilà l'Etat constitué débiteur d'une somme énorme dont il n'aurait pas dû payer un cent.

La Chambre a prononcé la destitution du juge Hawkins pour des faits graves, sans doute, mais en comparant les décisions de sa Cour à celles de la Cour Suprême, on se convaincrait que l'avantage n'est pas du côté de cette dernière. L'existence de cette Cour aura coûté des millions à l'Etat et à la ville, et s'il y a un moyen légal de la réformer, il faudrait l'employer sans délai, car elle peut encore rendre bien des décisions du genre de celle que nous venons de signaler.

LE CAPITAINE BOYTON EN LOUISIANE.—Nous avons eu le plaisir de recevoir hier la visite du capitaine Boyton que sa traversée de la Manche, avec un appareil de sauvetage de son invention a rendu fameux. Nous avons reproduit des journaux parisiens, la description de l'appareil et les incidents de la traversée. Le capitaine Boyton, a fait récemment de nouvelles expériences avec son appareil entre Alton et St. Louis, entouré de glaces flottantes. Celles qu'il se propose de faire en Louisiane ne seront pas moins curieuses.

Il est parti hier soir à cinq heures pour Bayou Goula, d'où il repartira jeudi soir à cinq heures, en se mettant à l'eau muni de son appareil. Il descendra le Mississippi et il compte avoir parcouru en 24 heures la distance qui sépare Bayou Goula de la Nouvelle-Orléans, environ 100 milles, et il débarquera vendredi vers cinq heures à la rue du Canal. Il sera suivi d'une embarcation qui contiendra les représentants de la presse.

Après ce premier exploit, le capitaine Boyton compte faire une série d'expériences sur le lac Pontchartrain, samedi, dimanche et lundi, dans le but de démontrer tous les services auxquels peut être employé son appareil. Les expériences commenceront le samedi et le lundi à 3 heures et demie après midi, et le dimanche à 2 heures et à quatre heures. Le programme de ces expériences que nous avons sous les yeux est très curieux. Le capitaine Boyton répètera tous les exercices qu'il a faits dans l'Atlantique quand il a débarqué sur la côte d'Irlande pendant la terrible tempête du 21 octobre 1874, ou dans sa descente du Rhin sur un parcours de 400 milles et dans sa traversée de la Manche.

Costumes chez Martinstein, 121 Royale.

L'Union des propriétaires et le plan des Bons à primes.

Nous empruntons à l'*Orleanian* du 20 courant le compte-rendu suivant d'un meeting du 5me ward.

La réunion mensuelle régulière a eu lieu à la salle Persévérance, encoignure Dumaine et St-Claude. Mr le vice président Demoruelle présidait, assisté des délégués Trescazes et Saloy, du secrétaire Martinstein et du trésorier Benit. Le Dr Tebault, du 10me ward, et Mr Avegno, du 6me, étaient présents par invitation.

La réunion adopte une résolution présentée par Mr F. Remy, pour la nomination d'un comité chargé de mettre sous serment tous les officiers pour savoir s'ils sont intéressés ou non dans les Bons, et dans le cas où leur réponse serait affirmative, pour les remplacer.

Pendant la discussion animée qui s'ouvre sur cette résolution, MM. Demoruelle et Saloy sont pris sévèrement à partie pour avoir voté en faveur du bill de Mr White, dans le conseil central, contrairement aux vues exprimées du ward sur le plan de Bons à primes, et Mr Trescazes a été remercié pour avoir voté contre.

M. Demoruelle a expliqué qu'en votant pour le bill du sénateur White, bien qu'il fût opposé au plan de Bons à primes *per se*, il était sous l'impression, d'après ce qu'il avait entendu dire sur le sujet et par la lecture du bill, qu'il n'avait trait qu'aux Bons valides et qu'il contenait un proviso permettant aux contribuables de faire juger la validité de tous Bons contestés. Il croyait aussi que le bill limiterait les taxes à un et demi pour cent pendant 50 ans, et qu'il donnerait un soulagement immédiat aux contribuables. Son explication a été acceptée.

Le président a désigné pour faire partie du comité: le Dr. Tebault, Mr Rémy et Mr Warner. Le résultat de l'enquête faite en assemblée publique a été que MM. Demoruelle et Trescazes ont déclaré n'avoir pas de Bons et que Mr Saloy a déclaré en avoir.

Par une résolution de l'assemblée, les pouvoirs de Mr Saloy comme délégué ont été rappelés et Mr Martinstein a été élu pour lui succéder.

L'assemblée a adopté une résolution chargeant les représentants du Ward au conseil central de rappeler les deux votes donnés pour le bill White.

Le Dr. Tebault a ensuite harangué la réunion et fait une revue de la situation ; son discours a été très applaudi.

Il est regrettable que l'Union des propriétaires n'ait pas employé, dès le début d'organisation, l'excellent moyen que vient d'adopter le cinquième ward. Beaucoup de gens qui tout en étant propriétaires, sont aussi de fort porteurs de Bons, se sont fait recevoir dans l'Union et y ont joué un rôle actif, beaucoup plus dans le but de défendre leurs intérêts comme créanciers de la ville que les intérêts généraux de la propriété foncière. Chacun a certainement le droit de défendre ses intérêts, mais il doit le faire ouvertement et sans mettre son drapeau dans sa poche pour donner le change sur son but.

L'exemple que vient de donner le cinquième ward sera bon à appliquer quand il s'agira de choisir les candidats. Nous le rappellerons en temps et lieu.

L'assemblée du 17ème ward a chargé un comité de rédiger des résolutions exprimant l'opinion que le passage du bill tel qu'il est imposerait au peuple de cette ville, le fardeau de toute la dette, et qu'il est nécessaire qu'un *proviso* y soit inséré pour qu'il soit possible de contester la validité des Bons devant les cours des Etats-Unis. Une lettre doit être adressée au sénateur Stamps pour lui demander de faire ajouter le proviso ou de faire rejeter le bill.

Voici le texte du *proviso* recommandé:

Pourvu que le gouverneur de l'Etat, l'avocat-général, le maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, ou dix personnes possédant des immeubles dans la dite ville et y payant des taxes sur ces immeubles, aient le droit de contester la validité ou la légalité de toutes dettes, obligations ou réclamations apparentes contre la dite ville, devant toute Cour de juridiction compétente, soit comme demandeurs, intervenants ou autrement.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Aujourd'hui l'Opéra appartient aux Chevaliers de Momus qui, si nous en croyons certaines rumeurs, vont éclipser par la splendeur de leur exhibition tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Demain, vendredi, il y aura à l'Opéra une grande matinée musicale donnée par l'illustre pianiste Hans de Bulow. Les morceaux qu'il doit exécuter sont: *Les Patineurs*, composition de Liszt sur un thème du *Prophète* de Meyerbeer, une paraphrase du quatuor de *Rigoletto*, de Verdi, par Liszt, et une transcription pour piano de *La Marseillaise*. Mademoiselle Cronyn doit chanter *Le Chant de Mai*, et une barcarolle, musique de Meyerbeer. Voici les paroles du Chant de Mai qui sont, par elles-mêmes, une douce musique:

CHANT DE MAI.
MEYERBEER.

Connais-tu la chanson
Qu'au printemps m'ont apprise
Les ruisseaux et la brise
Et les fleurs du buisson où je me suis assise

Le soleil, jeune et beau,
En tressant sa couronne
La dit mieux que personne,
Et le petit oiseau dans son lit la fredonne

Comme aussi le lézard,
Couché sur l'herbe ardente,
La dit à chaque plante.
Cimarosa et Mozart,
Et tous ceux que je chante,
N'ont rien fait, mon ami
D'aussi doux, d'aussi tendre,
Et je vais vous l'apprendre
Quand sur le pré fleuri
La lune va descendre.

Vous la saurez bientôt
Et pour toute la vie,
Si je vous la confie
Elle n'a qu'un seul mot,
Qu'un son, qu'une harmonie
Et....ce mot....c'est amour:
Les rayons de lumière
Et les fleurs de la terre,
La chantent tout le jour
Dans l'herbe printanière.

Samedi soir, la première représentation du *Demi-Monde*, d'Alexandre Dumas, pour le bénéfice de Mme Tholer-Dalbert.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—On jouera aujourd'hui, en matinée, le drame à succès de Tayleure, *Parted*. Vendredi et samedi soir, *Dora*, pièce de Charles Reade, jouée 200 fois à Boston, par madame Chanfrau, et samedi en matinée, *Christie Johnstone*. Madame Chanfrau jouera le principal rôle dans chacune de ces pièces.

GRAND BAL AU PROFIT DE L'ASILE ITALIEN.—Un grand bal doit être donné, ce soir, à la salle Grunewald, au profit de la caisse de secours de l'Asile Italien, sous la direction d'un comité présidé par le comte G. Galli, consul d'Italie. Les directeurs et commissaires, dont la liste est publiée dans l'*Abeille*, se sont activement occupés de l'organisation de ce bal qui promet d'être très brillant. Ce sera une occasion favorable de réunion pour toutes les familles appartenant à la colonie italienne, et un grand nombre de personnes sympathiques à cette nationalité se feront un plaisir de participer à cette fête.

Costumes chez Martinstein, 121 Royale.

☞ Exécutants supérieurs et magnifique programme au grand concert de morceaux choisis et de ballades demain soir.

LUTTE GRÉCO-ROMAINE.—On verra aux annonces que deux athlètes, MM. Jules Régal et Emile Régnier, doivent se disputer incessamment le prix de la lutte dans une séance publique. L'enjeu est de deux cents piastres. Il s'agit de la lutte gréco-romaine, qui n'a rien de commun avec le pugilat, et où la force musculaire, l'adresse et l'agilité sont seules mises en jeu et décident de la victoire. Le lieu et le jour de la séance seront indiqués plus tard.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 5 février de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

LUNETTES ET VERRES BRILLANTS.—Nous appelons spécialement l'attention sur ces précieuses lunettes et brillants lorgnons dont on trouve une grande variété chez MM. A. B. Griswold & Co., seuls agents de vente pour la Louisiane. Les verres dont on se sert ne fatiguent jamais la vue et étant trempés ils sont aussi durs que des pierres. Non seulement ils sont recommandés comme les meilleurs mais encore ils sont garantis contre toute cassure pendant deux ans. A ceux qui souffrent d'une faiblesse ou d'un défaut de vue nous dirons: ne manquez pas d'aller examiner ces brillantes lunettes:

Masques et Dominos chez Martinstein, 121 Royale.

Législature de la Louisiane.

Mercredi, 23 février 1876.

SÉNAT.

Le Sénat se réunit à midi.

Un acte définissant et étendant les limites du deuxième district judiciaire, est présenté par Mr Stampe et référé.

Une résolution (des deux Chambres) reconnaissant les droits de tous les hommes et déclarant qu'ils ne sauraient être diminués, est présentée par Mr Blackburn et déposée momentanément sur le bureau.

Un acte créant un bureau de conversion dans la paroisse Caddo, est adopté.

Le Sénat adopte un acte qui donne aux intervenants le droit de fournir caution dans les cas de propriétés séquestrées ou provisoirement saisies.

Un acte amendant un acte pourvoyant à un revenu et relatif aux frais de l'auditeur, approuvé le 6 mars 1872, est adopté.

L'ordre spécial du jour appelle le bill qui unit l'Université de l'Etat de la Louisiane au Collège agricole et industriel et les plaçant à Baton Rouge. Adopté.

Un acte établissant un département d'assurance dans l'Etat est mis à l'ordre du jour de samedi, à 1 heure.

Le bill qui amende la charte de la ville est appelé. Il nomme un bureau d'alderman auquel est confié le contrôle de tous les départements, à l'exception de celui de la police et de celui des écoles, et fixe le salaire du shérif à $5000 par an. Mr. Goode fait la motion de le référer à la délégation de la ville; la motion est déposée sur le bureau. Sur motion de Mr. Dumont, le Sénat l'adopte par un vote de 21 contre 10.

Un acte fixant les frais des greffiers de cours des paroisses, excepté la paroisse d'Orléans, est adopté.

Un bill réduisant les dépenses de Shreveport est adopté.

L'acte de la Chambre qui rappelle la Charte de la compagnie de loterie de la Louisiane est adopté à sa seconde lecture.

Un acte de Mr Chadburn, relatif aux precincts d'élection, et indiquant le nombre de *polls*, est référé.

L'acte de la Chambre amendant la section 1021 des "Revised Statutes" de la Louisiane, est adopté.

Mr Allain fait la motion de reconsidérer le vote par lequel le bill des bons à prime a été adopté. La motion est repoussée par un vote de 19 contre 11.

Le bill allouant $169,000 pour les dépenses de la Législature, est adopté.

Mr Chadburn appelle un acte qui exempte de la taxe de paroisse et de celle d'Etat les terres inondées par les crevasses de la Grande Levée et de Bonnet Carré.

Le Sénat siège à huis clos. La séance secrète étant levée, le bill est appelé de nouveau; il est amendé de manière à comprendre toutes les paroisses inondées, puis est mis à l'ordre du jour de demain, 1 heure.

Le bill No 340 de la Chambre, autorisant la perception d'une taxe (avec le consentement du peuple) sur les propriétés de la Nile-Orléans, pour le paiement d'actions de la compagnie du chemin de fer de la Nile-Orléans et du Pacifique, est appelé par Mr Grover.

Deux rapports du comité de finance sont présentés relativement au bill, l'un de majorité, se déclarant contre le bill; l'autre de minorité, recommandant l'adoption du bill.

Motion est faite d'ajourner toute la question à lundi, et cette motion est rejetée.

Mr Twitchell fait alors la motion de mettre le bill à l'ordre du jour pour jeudi, et la motion est adoptée par un vote de 15 contre 13; mais Mr Robertson ayant fait observer qu'un bill ne peut être mis à l'ordre du jour que par une majorité des deux tiers, le Sénat est appelé à voter sur le rapport de majorité, et l'adopte par le vote suivant:

Oui.—Alexander, Burch, Chadbourn, Gla, Goode, Greene, Grover, Harper, Herwig, Kelso, Pollard, Sypher, Twitchell, Weber, Wharton.—15.

Non.—Allain, Blunt, Breaux, Brewster, Cage, Detiege, Dumont, Ogden, Robertson, Stamps, Stevens, White, Young.—13.

A minuit moins vingt minutes, lorsque notre reporter est parti, le Sénat était toujours en séance.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La séance s'ouvre à midi et quart.

M. Voorhies prend la parole pour un fait personnel. Il est président du comité des chemins de fer, lequel a accepté et proposé l'adoption de certains bills présentés par M. Wiltz, pour consulter les électeurs en Louisiane sur l'opportunité de frapper les propriétés foncières d'une taxe destinée à venir en aide à la compagnie du chemin de fer du Pacifique. Or, l'Union des Propriétaires-fonciers a voté une série de résolutions qui stigmatisent les bills en question et déclarent que le vote de la Chambre a été escamoté.

Le comité s'est prononcé, en effet, en faveur de la mesure, et la Chambre l'a adoptée. Mais tout s'est passé au grand jour, le vote a été loyal et sincère. C'est M. Wiltz, dont les intentions ne sauraient être suspectes qui a présenté les bills, et dans le sein du comité MM. Voorhies et Billieu ont été les seuls à proposer une modification aux projets de loi. Ils voulaient que les propriétaires seuls, dont les biens doivent être frappés par la taxe, fussent consultés: ce n'était que justice. Mais leur avis a été écarté et il a été décidé que *tous* les électeurs, propriétaires ou non, seraient appelés à se prononcer sur la mesure. Le rapport a donc été fait dans ce sens.

Quant au vote de la Chambre, il ne pouvait guère être escamoté; il y avait là vingt-un représentants de la Nile-Orléans, et *pas un* n'a protesté contre les bills, *pas un* n'a pris la parole contre le rapport. Quand lui, Mr Voorhies, chairman du comité, a demandé la suspension du règlement pour procéder à une troisième et dernière lecture, *pas un représentant de la Nile Orléans* ne s'y est opposé. Tous ont gardé un silence approbateur. Les bills ont eu leurs trois lectures, comme le veut la Constitution, et depuis le moment où ils ont été présentés jusqu'à celui du vote définitif, aucun membre de la ville n'a fait entendre une seule parole de désapprobation!

M. Wiltz dit qu'il a présenté les bills dont vient de parler M. Voorhies à la requête de quelques citoyens qui paient une forte quotité de taxes et parce qu'il croyait agir dans l'intérêt public. Il voit néanmoins que les bills ne sont pas exactement ce qu'ils devraient être; il est évident que les contribuables, dont les biens doivent être frappés par la taxe, doivent seuls être consultés sur l'opportunité de la dite taxe. Il proposera donc un amendement dans ce sens. Il était malheureusement absent lorsque les bills ont été soumis à la Chambre; s'il avait été présent, il les aurait fait amender. Cependant le mal n'est pas irréparable. Et même si tous les électeurs étaient appelés à se prononcer sur la taxe, il ne voit pas ce qu'il y a là de si monstrueux. Tous sont intéressés à la prospérité de la ville, et ils doivent y tenir autant que les propriétaires eux-mêmes. Quoiqu'il en soit, il vaut mieux que les bills soient amendés.

M. Koontz, signalé par M. Voorhies comme un des membres de la ville présents quand les bills ont été votés, déclare qu'il était alors dans le cabinet du speaker discutant une autre mesure. Si les bills en question avaient été mis à l'ordre du jour, de manière que les représentants de la Nouvelle-Orléans, eussent pu connaissance, il est certain qu'ils n'auraient jamais été votés! Ce sont de pareilles mesures qui ont causé la ruine industrielle et commerciale de la Nouvelle-Orléans. Ce sont les impots funestes qui ont amené la dépréciation des propriétés foncières. Les contribuables succombent sous le fardeau qui leur est imposé.

Les propriétaires ont été pressurés pour payer l'intérêt d'obligations émises au profit de compagnies particulières de chemins de fer. Ils n'ont rien reçu en retour; il ne reste rien à la ville des millions qu'elle a follement prodigués aux compagnies de chemins de fer et que les propriétaires bon gré mal gré ont dû payer.

M. Byrne s'élève aussi avec énergie contre la taxe au profit des chemins de fer et propose de redemander les bills au Sénat, afin que la Chambre puisse reconsidérer son vote.

M. Ray dit que les bills ne peuvent être redemandés au Sénat. Ils appartiennent à cette assemblée du moment qu'ils lui ont été transmis.

Un peu plus tard, M. Wiltz présente une résolution priant le Sénat de rendre les bills à la Chambre, et demande la suspension du règlement qui est accordée par 63 voix contre 15.

M. Scales se prononce contre la réconsidération, et M. Keeting soutient que *tous* les électeurs doivent se prononcer sur l'opportunité de la taxe au profit des chemins de fer, parce qu'en définitif ce sont les masses qui paient les taxes.

La résolution de M. Wiltz est adoptée par 43 voix contre 34.

La Chambre vote le bill de M. Wiltz autorisant les propriétaires, à la Nile-Orléans, à faire certaines améliorations dans les rues, en face de leurs propriétés, pourvu qu'il n'en coûte rien à la ville.

Le bill de M. Bayley ordonnant que l'assessement des propriétés se fasse sur la base du comptant, c'est-à-dire de ce qu'elles rapporteraient si elles étaient vendues à l'encan, sera lu une troisième fois demain.

La résolution conjointe de M. Walker priant le Congrès de faire frapper de nouveau la monnaie à la Nile-Orléans, est prise en considération et adoptée.

M. Aldigé présente une résolution déclarant que, comme la Chambre a la preuve que le Trésorier d'Etat a fait un usage illégal des deniers publics, un comité soit nommé pour examiner les comptes de ce fonctionnaire et compter sa caisse, le comité devant se livrer à ce travail d'ici à la session prochaine.

Mr. Walker présente un bill pour abroger la charte de la compagnie des Abattoirs et permettre l'établissement des abattoirs sur les deux rives du fleuve, pourvu que sur la rive gauche ils soient placés en dehors des limites de la ville, et sur la rive droite au-dessous de la gare du chemin de fer de Morgan. Le bill décrète la liberté de la boucherie; quiconque paiera la licence d'usage pourra se livrer à cette industrie. L'inspection des viandes sera faite par des experts que nommera le Conseil de Ville.

Le bill portant qu'il sera fait avec M. B. Bloomfield un marché pour l'impression, pendant dix ans, des arrêts de la Cour Suprême, est ajourné indéfiniment par 56 voix contre 22.

La Chambre vote le bill de M. Keeting portant qu'il sera établi à Shreveport un hôpital de charité. L'hôpital recevra cette année un secours de $10,000. Est voté également un bill qui autorise la Compagnie du Crescent City Rail Road de la Nile-Orléans à prolonger sa voie jusqu'à Carrollton et à y transporter des passagers au prix de 5 cents. Même taux pour le retour. La Compagnie sera affranchie pendant deux ans de toutes taxes d'Etat. Le bill porte néanmoins que pour être mise à exécution il faudra que le Conseil de Ville de la Nile-Orléans approuve la mesure.

Le bill de M. Wiltz donnant aux autorités municipales de la Nile-Orléans un contrôle exclusif sur les parcs de la ville et leur confiant l'administration des dits parcs, est adopté.

Le bill de M. Aldigé accordant deux années de plus pour la liquidation de l'Association Consolidée, passe.

La Chambre vote le bill qui fixe à $5500 par an le salaire du coroner des districts supérieurs de la Nile-Orléans, et celui des districts inférieurs à $4500. Elle vote aussi le bill de M. Bower qui fixe à 30 cents par jour la somme à allouer au shérif criminel de la Nile-Orléans pour la nourriture de chaque prisonnier et qui abolit les frais de geôlier. Le bill ne sera mis en vigueur qu'à partir du 1er décembre prochain.

A 8 heures moins 20 du soir, la Chambre s'ajourne.

CHRONIQUE DE LA VILLE.
A la Quatrième Page.

Masques et Dominos chez Martinstein, 121 Royale.

DRAPEAUX DE CARNAVAL.—Mr. J. C. Miller rue Poydras No 107, ont en magasin et à vendre un grand assortiment de drapeaux et de pavillons de carnaval et de pavillons de toutes les nations, des tentes et aussi des toiles goudronnées, prélarts etc., aux prix les plus réduits.

PROVERBES HINDOUS.—Un Parisien qui suit le prince de Galles pendant son voyage dans l'Inde a recueilli un grand nombre de curieux proverbes hindous. En voici quelques-uns. Ils ont un parfum local et sont remplis d'allusions aux rats musqués, aux crocodiles, aux singes, aux tigres, aux bananiers et au riz:

Avec de l'argent on peut acheter des yeux de tigre.

On a beau laver du charbon, on ne le blanchira pas.

Le charmeur de serpents peut entendre éternuer ses reptiles.

Le lecteur fera avec nous la remarque que ces proverbes ont un grand air de famille avec les nôtres.

Avec de l'argent, on peut devenir pape.—On ne trouve pas d'or sous le pas d'un cheval.—La caque sent toujours le hareng.—On entendrait voler.... un foulard.

Ce qui tendrait à prouver que la sagesse des nations est partout la même.

—60—

Conseils aux personnes nerveuses.—Les gens robustes, qui ont toute leur vie bien mangé, bien digéré et bien dormi, ne peuvent pas apprécier l'avantage d'avoir de bons nerfs, aussi bien que les gens qui ayant enduré toutes les souffrances provenant de la faiblesse des nerfs, ont éventuellement regagné leur puissance nerveuse. Afin d'éprouver l'indicible soulagement que procure le retour à un état normal, les pauvres invalides devraient essayer naturellement l'usage des "Hostetter's Stomach Bitters." Tous la fortifiante et douce influence de ce remède tonique et bienfaisant, l'appétit revient, la digestion recommence à se faire complète et sans peine, et le sommeil rend le repos aux yeux fatigués. Les causes de la faiblesse nerveuse sont dans une assimilation et une digestion imparfaites et l'inaccomplissement des autres fonctions vitales, inaccomplissement qui en est le résultat. Les Bitters détruisent ces causes aussi bien que les symptômes nerveux qu'elles produisent.

Mariée, mardi, 22 février, à l'Archevéché, église Ste-Marie, par le Rév. Père Raimond, Mme B. DUBOIS DE JEANSIGNY à M. CH. BLONDIN, tous deux de Paris.

Les journaux de Paris sont priés de reproduire cet avis.

Décédée, hier matin, à 6 heures, dame veuve ARNOLD BODIN, née Henriette Peire. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Bodin, Peire, Peychaud et Hincks, sont respectueusement priés, sans autre invitation d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, jeudi, à quatre heures et demie précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, No. 67 rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon.

Nouvelle-Orléans, ce 24 février 1876.

Salle du Vigilant Steam Fire Co No 3—Coin Galvez et Chemin du Bayou.—Nile-Orléans, 24 février 1876—Avis est donné aux officiers et aux membres de cette compagnie de s'assembler à la maison de pompe, en grand uniforme, JEUDI, 24 février 1876, à 1 heure et demie de l'après-midi, pour assister aux funérailles de feu leur frère exempt, LOUIS BALSER. Le convoi partira de sa dernière résidence, au No 63 de la rue de l'Union entre les rues Amour et Craps.

Par ordre de C. ELCHINGER, Foreman.
J. C. BOURREAU, Secrétaire.

Les compagnies de pompiers sont invitées à assister à l'enterrement.

Lutte Gréco-Romaine.

Nile-Orléans, Le., 22 février 1876.

Les soussignés s'engagent à lutter—trois chutes sur cinq—pour la somme de deux cents piastres, qui devra être déposée d'ici au jour fixé.

1. La lutte aura lieu à la manière "greco-romaine" et d'après les règlements publiés par le "Turf, Field and Farm," de New York. Une copie en est annexée à ces articles.

2. La lutte aura lieu publiquement, le 28 février 1876, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ou aussitôt après qu'on se sera assuré un endroit convenable.

3. Toute la recette reviendra, avec l'enjeu, au vainqueur,—déduction faite de toutes les dépenses.

4. Il est de plus convenu que le vainqueur s'engage à accepter un nouveau défi du vaincu, dans les quinze jours qui suivront la date de ces articles, si le vaincu n'était pas satisfait du résultat et désirait une seconde lutte. Le vaincu nommera sa propre somme.

CHARLES DANA,
pour JULES REGAL,
EMILE REGNIER.

A. LAFOND, S. HOUIDOBRE, } Témoins.

Les règlements d'après lesquels cette lutte doit être décidée sont comme suit:

1. Aucune prise ne sera permise au-dessous de la taille.
2. La lutte aura lieu à mains ouvertes.
3. Aucun coup, égratignure ou "gonge" ne sera permis.
4. Le serrement de main ne sera point permis—c'est-à-dire que les lutteurs ne serreront pas leurs mains ni n'entrelaceront pas leurs doigts, mais ils pourront serrer leurs poignées afin de tenir plus fermement.
5. Les lutteurs devront avoir les ongles coupés courts, et ils devront avoir aux pieds des chaussures molles ou des bas.
6. Il y aura chute quand l'un des lutteurs aura été bien mis sur le dos, les deux épaules à terre en même temps.
7. Si les lutteurs roulent l'un sur l'autre, le premier dont les épaules auront touché la terre, d'après le règlement 6, sera considéré comme étant tombé.
8. Un repos de quinze minutes sera accordé entre chaque lutte et celui des deux lutteurs qui manquera à l'appel sera considéré comme ayant perdu l'enjeu.
9. Celui des deux lutteurs qui aura loyalement jeté son adversaire trois fois sur cinq sera proclamé vainqueur.
10. Chacun des lutteurs désignera un juge. Les juges, en cas de désaccord, devront soumettre la question à l'arbitre, qui décidera entre eux.
11. Mr — est, d'un commun accord, nommé arbitre; toutes les questions de prise et de chute lui seront soumises et sa décision sera sans appel.

23 fév—1 f

Les lunettes et les lorgnons dits Brillants sont les meilleurs.

ILS ne fatiguent jamais les yeux. On garantit qu'ils ne cassent pas avant deux ans, ils sont parfaitement achromatiques et les lentilles en sont aussi fermes que du caillou.

A. B. GRISWOLD & CO.
Opticiens et Bijoutiers, au coin des rues Canal et Royale, seuls agents en Louisiane.
24 fév—1mPP

DRAPEAUX DE CARNAVAL!
J. C. MILLER,

(De l'ancienne maison Cassidy & Miller,)

Au No. 107 de la rue Poydras.

VOILIER ET AGENT POUR LA VENTE DE DUCKS COTON.

A en magasin un grand assortiment de DRAPEAUX DE CARNAVAL.

Des Drapeaux de toutes les nations, des tentes, des prélarts, &c., qu'il vend AUX PLUS BAS PRIX.

24fév—6f

Wm. I. BROOKS,

Agent pour la vente du Véritable Tabac Périque de la Grande Pointe.

—Et des—

CIGARETTES DE PERIQUE DE J. A. RICAUD & C. C. MILLAUDON, dans de la paille de maïs.

Au No. 43 de la rue Natchez,
24fév—1m Nile-Orléans, Lne.

A louer à bon marché.

La belle et vaste propriété située sur le chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny, No. 257. La maison a huit chambres avec gaz et les installations, cuisine hante ayant six chambres, cabane à bain, hangar à laver, waterworks, caves; aussi, une grande cour, jardin ayant 12 orangers doux en plein rapport. S'adresser à Victor Benit, rue Tremé No. 171. 24fév—3f

Champagne. Champagne.

Des célèbres marques GEORGE GOULET & Cie, RHEIMS. Un lot fraîchement reçu, en paniers de 12 grandes et 24 demi-bouteilles.

Louis Roederer, Rheims.

En paniers de 25 et 30 grandes et 50 et 60 demi bouteilles, préparé pour les marchés de France, d'Angleterre et de Russie.

A vendre par PAUL GELPI & BRO. Agents pour le Sud de la marque George Goulet & Co. 41 rue Vieille-Levée ou Décatur.

Cognac! Cognac!!

A. C. MEUKOW & Cie.

3⁄8 de pipe des années 1874, 1872, 1870, 1868, 1865, 1863, 1850 et 1858.

200 caisses Eagle brand, une, deux et trois étoiles.

A vendre par PAUL GELPI & BRO. Seuls agents pour le Sud, 41 rue Vieille-Levée ou Decatur.

Crémant Impérial!

Cognac Mousseux du High Life.

25 caisses, grandes, demi et 1⁄4 bouteilles de ce délicieux pousse-café.

A vendre par PAUL GELPI & BRO. Seuls agents pour le Sud, 41 rue Vieille-Levée ou Decatur.

Vins fins, etc.

1000 caisses vins fins Médoc, St-Julien, St-Estèphe, Chateau Bouliac, Margaux, Chateau Giscours, Chateau Pontet Canet, Chateau Léoville, Chateau Larose, Chateau Lafite, Graves, Sauternes, Haut-Sauternes, Chateau Latour Blanche, Chateau Yquem, Monopole de la célèbre marque Cruse & fils frères, Bordeaux.

Conserves alimentaires, Absinthe et Kirsch E. Pernod, Vermouth Noilly Prat, Martini Sola et Fratelli Cora, Macaroni, Vermicelli et pâtes d'Italie, Liqueurs assorties, &c, &c.

A vendre par PAUL GELPI & BRO. 41 rue Decatur ou Vieille-Levée.
24fév—7t PP

Mme ROBERT,

195.........RUE DU CANAL.........195

Entre Bourgogne et Remparts.

Modes, Nouveautés et Confections

Des derniers genres de Paris, à des prix réduits. 23février—1m

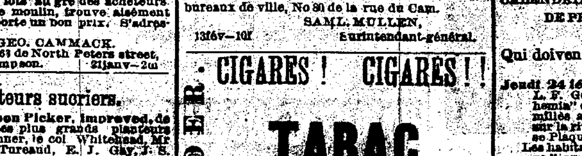

J. SAJET,

Rue de CHARTRES No. 198.

REÇU en magasin, par la voie d'Angleterre, à bord du steamer "Cordova," un joli assortiment de FUSILS DE CHASSE de toute sorte. Le tout sera vendu à une réduction de 20 à 25 pour cent, vu le retard de l'arrivage pour la saison de chasse. 23fév—1m

VIVE LA JOIE

Par ordre du roi Carnaval.

LE magasin de fantaisie MARTINSTEIN a été transformé en atelier de Costumes pour équiper les compagnies de Sa Majesté.

COSTUMES, ET HIEROGLYPHES FAITS SUR COMMANDE.

Dominos, Pierrots, Singes, Chinois, Gondolier, Turcs, Incroyables, Corsaires, Militaires, Démon, &c. &c.

GRAND ASSORTIMENT DE MASQUES.

Tarlatanes, Fleurs, Rubans, Dentelles, Marcelline.

Franges et Garnitures or et argent, clochettes, étoiles, etc.

On dore et colore les souliers.

J. H. MARTINSTEIN,
121 RUE ROYALE.
12 fév—23,21,3D.

Transfert de bureau.

LE soussigné a transféré son bureau du No 46 du passage de la Bourse au No 46 de la rue Royale, entre les rues Bienville et Douane.

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
22 fév—3f

Venant d'arriver, Eaux Minérales Naturelles de

VICHY, BONNES, OREZZA, ST-GALMIER, VALS, PULLNA, FRIEDRICHSHALL.

St-CYR FOURCADE, Pharmacien, 215 rue du Canal.
11fév—1mDMJ.PP

Spécialité pour le Louage

DE services de table pour repas, bals, noces, soirées, etc., etc., pour 500 couverts, tel que vaisselle, verres, nappes, serviettes et autres. Service complet en porcelaine et en faïence. Couverts en Alfénide. Le tout à prix excessivement réduits qui défient toute concurrence.

Chez C. BOUYER, Enc. Toulouse et Chartres.
4 jan—2m DMaJ

Mme Vve FERARI,

ACCOUCHEUSE,
Reçue par la Faculté de Paris.

INFORME les Dames qu'elle continue à donner ses soins à la pratique des accouchements et traitements des maladies.—Consultations tous les jours, à midi, en son domicile, rue d'Orléans 101.

On prend des pensionnaires à prix modérés.
22 fév—1mD M J

COW PEAS.

COW PEAS de choix de la Caroline, Clay and Clay mixed, en magasin, ou arrivant tous les jours, à vendre en lots à la convenance des acheteurs.

NEWMAN & KENT, No 50 rue Tchoupitoulas.
20 fév—1m

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
No. 34 RUE BOURBON.

A constamment en mains un bel assortiment de draps, casimirs et étoffes à gilets.
20 fév—3m

Riz de la Caroline pour plant.

QUELQUES centaines de barils de RIZ blanc de seconde année pour plant. Ce riz n'a presque pas de rouge—moins d'un pour cent, garanti—et se vend en lots au gré des acheteurs. Il passe bien dans le moulin, trouve aisément des acheteurs et rapporte un bon prix. S'adresser à

GEO. CAMMACK.
Au No 61 de North Peters street,
Moulin à riz de Thompson. 21janv—2m

Aux planteurs sucriers.

A vendre—Le Bateau Picker, improved, de A. Trouard—Les plus grands planteurs tels que Mr D. F. Kenner, le col. Whitehead, Mr M. A. Bringier, B. Tureaud, E. J. Gay, J. S. Wallis et le gouv. Thomas s'en servent avec un succès complet. Grâce au nouveau perfectionnement, la terre est enlevée de la souche et jetée de chaque côté. S'adresser à

FORSTALL & JUMONVILLE, coin Union et Carondelet,
10fév—1m. ou aux Reynolds' Iron Works.

J. A. PERIER,
250 & 252 RUE ROYALE,
Entre St-Philippe et Ursulines,

Liquidation! Liquidation!

MADAME PERIER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général que, voulant se retirer des affaires, elle vendra au-dessous du prix coûtant son dernier envoi de magnifiques pianos neufs de Pleyel, Debain, Wolter, Thibout.

Aussi un grand assortiment de Pianos de seconde main. 21 nov—aut26fév—P P

Nouvelle-Orléans, 5 février 1876.

LA société qui existait entre Charles G. Rebentisch, Gustave Deffarge et Hugo Mehnert est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord. Mr. HUGO MEHNERT ayant acheté l'intérêt de ses associés, continue le commerce en son propre nom et pour son propre compte.

C. G. REBENTISCH,
G. DEFFARGE,
H. MEHNERT.
17fév—

Le Docteur Ferrière

ENTREPREND, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques. 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Consultations: de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 20nov—1an.

A Louer

A des prix très modérés, pour de bons locataires, plusieurs agréables résidences bien situées, ayant gaz, hydrant, cuve, &c., dans le 1er, 2nd et 3ème Districts.

Aussi quelques magasins bien situés dans le 1er et le 2nd Districts

S'adresser à M. ELLIOT, No 70 rue Toulouse, entre Bourbon et Royale, de 10 A. M. à 1 P. M.
13 fév—

Perdu

Dans la nuit de samedi à dimanche, un chien setter blanc et marron. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera au No 234 rue Hopital, ou au magasin 46 rue Royale. 15 fév—

Pour Bordeaux.

En charge, le navire STE-GENEVIEVE, capitaine Demenran, prendra du frêt et des passagers de 1re et 2me classe et par, tira vers le 20 courant.

S'adresser pour frêt et passage à bord ou chez DE WOLF POWELL & CO., 44 Carondelet.
10fév—

L'EXPOSITION
AGRICOLE
ET
INDUSTRIELLE
DES
ETATS DU SUD,

S'ouvrira SAMEDI, 26 Février et durera dix jours.

Le Gouverneur
T. A. HENDRICKS,
de l'Indiana, prononcera le discours d'ouverture.

Magnifique exposition dans tous les départements de l'industrie.

QUATRE JOURS DE COURSES,

28 Février, 1er, 4 et 6 Mars.

GRAND TIR AU PIGEON,

Le 26, 27, 28 et 29 Février, le 1er et le 2 mars.

MAGNIFIQUE EXPOSITION DE FLEURS.

GRANDE EXPOSITION
—DE—
Machines fonctionnant.

Prix d'entrée 50 cts.

21 février—5 f

Société de foires agricoles et industrielles de la Louisiane.

AVIS SPECIAL.

Avis est donné aux actionnaires de cette société de s'adresser au bureau du secrétaire, Mechanics Institute, pour obtenir de

Nouveaux billets d'actionnaires pour 1876.

On n'en reconnaîtra pas d'autres à l'Exposition agricole et industrielle des Etats du Sud.

L. N. MARKS, Président.
20fév—6f

Avis spécial aux exposants.

A dater de LUNDI, 14 février, le surintendant général sera aux Fair Grounds, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, afin de désigner aux exposants les places qu'ils doivent occuper. Toutes les demandes d'emplacements doivent être adressées aux bureaux, No 80 de la rue du Camp, coin Natchez, où l'on peut se procurer des formes (imprimées) de demandes et voir les diagrammes des bâtisses. Les exposants devront disposer leurs comptoirs, leurs étagères, leurs tables et leurs décors sans retard, afin que tout soit prêt le jour de l'ouverture.

SAML. MULLEN, Surintendant-général.
15fév—10f

Avis spécial aux exposants de machines.

Le nouveau chemin est achevé. Les exposants de machines peuvent placer leurs articles tout de suite.

Tous les wagons chargés lourdement entreront par la porte de la rue Sauvage.

Les machines seront reçues aux Fair Grounds jusqu'à ce que les entrées soient achevées aux bureaux de ville, No 80 de la rue du Cam.

SAML. MULLEN, Surintendant-général.
13fév—10f

LEGAL TENDER. LEGAL TENDER.

CIGARES! CIGARES!!

TABAC
DE LA
NOUVELLE RÉCOLTE

M. M. R. FERNANDEZ a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'arriver de la Havane avec un grand stock de CIGARES qu'il a choisis lui-même sur place et qui sont faits du tabac le plus fin de la nouvelle récolte. Il citera entre autres la célèbre marque LEGAL TENDER, dont sa maison, Fernandez & Villa, a seule l'agence, ainsi que les marques suivantes: Flossila, Corona, Intimidad, Excepcion, Majagua, Figaro, Cabañas, &c., &c.

REGALIA comme il faut,
REGALIA BRITANICA,
REGALIA DEL REY,
REINA VICTORIA,
VICTORIA de COLON,
PONIES,
CONCHAS FINAS,
REINETAS,
PRINCESES,
OPERAS,
&c., &c., &c.

Aussi: Grand choix de CIGARETTES des meilleures marques.

Ces Cigares et Cigarettes seront vendus au détail au prix du gros.

Fernandez & Villa,
Coin Dauphine et Royale.
20 nov—3m

ADOLPH MARKS. GUSTAVE MARKS. L. B. CAIN.

MARKS BROS & CO.,

IMPORTATEURS
—ET—
Marchands Commissionnaires
—DE—
MARCHANDISES SECHES ETRANGÈRES,
VINS, LIQUEURS, GROCERIES, &C., &C., &C.

Au No. 41 de la rue des Magasins,
(Au premier.)

Ont reçu par les derniers arrivages de Bordeaux, de Marseille et d'autres ports étrangers et offrent, aux plus bas prix du marché, —en Douane et en dehors de la Douane,—les marchandises suivantes:

500 caisses Sardines à l'huile,
250 boîtes Absynthe "E. Pernod,"
250 boîtes Vinaigre "J. Cessat,"
100 barils do do
120 boîtes Vinaigre "Jonneau Fils,"
330 1⁄8 pipes Cognac, O. Dupuy & Co, Martell & Co., J. Robin & Co.
150 caisses Cognac, O. Dupuy & Co, Gautier Père, J. Hennessey & Co., J. Robin & Co.
100 paniers Champagne, Carte Blanche et Noire, T. Roederer & Co.
160 caisses do do J. Mumm & Co.
200 boîtes Kirsch, Dubied Père et Fils,
40 do Peppermint,
500 do Vermicelli,
250 do Macaroni,
500 do Vermouth, Noilly Prats & Co.
300 do do Meckelemburg,
10 caisses Saucissons de Lyon,
400 paniers Huile Douce, grandes et demi bouteilles, J. Plagnol,
500 paniers do do Possel s,
200 caisses do Salade do
60 barriques Burgundy Port,
50 barils Vin de Malaga,
60 paniers Bouteilles à vins,
60 colis Paille à bouteilles,
240 barriques Vin Rouge, St-Emilien,
240 do do Margaux, Medoc,
200 1⁄2 do Vin Blanc Graves,
100 caisses Fruits assortis, au jus et à l'eau-de-vie,
120 boîtes do Capres,
500 caisses Vin Rouge, Grand Vin Medoc,
500 do do Domaine du Fou,
500 do do Domaine de la Tour,
250 do do St-Emilion, 1868,
100 do Vin Blanc, Gravrs,
15 boucants Prunes Sèches,
10 boîtes Olives,
50 do Anchois dessalés,
50 do Moutarde,
60,000 Bouchons assortis,
50,000 Capsules pour bouteilles,
50 caisses Pruneaux en bocaux de grosseurs assorties,
30 boîtes Vins d'Italie du Vésuve, Lacrima Christi, Falerne, rouge et blanc, Capri, rouge et blanc, Malvasia, Greco, Muscato, Marsala,
150 boîtes Macaroni d'Italie, Jus de Cerises,
300 caisses Liqueurs françaises assorties, de E. Lafaurie Fils, comprenant Curaçao, Marasquino, Cacao, Vanille, Pousse Café, Chartreuse, &c., &c.

250 caisses Cognac	Jules Bellots & Co	Seuls agents pour la Louisiane, Texas et le Mexique.		
100 do	Cloche, 1858	do		
20 do do	en carafons	do		
300 do do	cheval noir	do		
50 1⁄8 pipes Cognac	1789	do		

Nous avons en magasin et recevons, par chaque arrivage d'Europe, un grand stock de Marchandises Sèches étrangères, choisies et de saison, des "Notions" et des articles de fantaisie de toute espèce, pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

Nous avons aussi—en Douane—un choix de toute espèce de Marchandises sèches étrangères et d'articles de fantaisie qui conviendraient aux marchés du Mexique et des Antilles.

Nous les vendrons à bon marché et à des conditions raisonnables.

MARKS BROS. & CO.,
Au No 41 de la rue des Magasins.
73 jan—1m Au premier.

Avis.

NOUVELLEMENT REVENU à la Nouvelle-Orléans, je sens la nécessité de rappeler à mes anciens clients et amis que j'ai pratiqué la médecine et la chirurgie parmi eux pendant vingt ans; je désire aussi leur faire savoir que j'ai étudié et pratiqué en France pendant dix-sept ans. Durant cette longue période—j'ai comparé les différentes méthodes de traitement des maladies des voies respiratoires, et principalement le Catarrhe Nasal, Laryngite, La Bronchite, la Phthisie Pulmonaire, Laryngite, l'Asthme. Ce que j'écris aujourd'hui est destiné à faire ressortir l'avantage des inhalations à la thérapeutique de ces maladies.

L'objet de ce travail n'est pas de faire connaître un moyen nouveau en soi, mais de montrer l'importance d'un principe bien connu qui a déjà reçu des applications rationnelles. Loin de moi l'intention de déposséder qui que ce soit, mon but unique est de faire connaître les applications récentes que j'ai faites en France de l'administration de médicaments gazeux par la voie pulmonaire, à l'aide d'un vaporifère nouveau qui me sert avantageusement pour l'application de propriétés des préparations.

Ce n'est donc pas comme inventeur que je propose l'inhalation, mais comme praticien convaincu d'avoir pu apporter quelque soulagement à mes malades, et d'en avoir guéri un grand nombre à l'aide des moyens que je préconise.

L'idée d'employer l'inhalation dans le traitement des affections des voies respiratoires a reçu depuis longtemps sa consécration pratique.

En France, le docteur Libermann a lu à la Société Médicale des Hôpitaux de Paris, un mémoire très intéressant sur les inhalations de chlorhydrate d'ammoniaque dans les affections chroniques des voies respiratoires.

Le docteur Cheron, à Paris, se sert des essences oxygénées pour arrêter la destruction ulcéreuse des poumons, et attribue à son procédé une grande puissance.

Moi-même, en 1874, j'ai publié à Toulouse une brochure intitulée: "Quelques mots sur le traitement de la phthisie pulmonaire," dans lequel j'ai démontré les avantages pour la curation des maladies des voies respiratoires." Dans cet ouvrage j'ai constaté avec satisfaction le retour à la santé de phthisiques traités par inhalations, et les moyens hygiéniques.

Monsieur le docteur de Pietra Santa, dans un volume publié en 1876: "Traitement rationnel de la phthisie pulmonaire", au paragraphe 7 où il traite de l'inhalation, nous dit qu'il y attache une grande importance, et à la page 348 de son ouvrage il me fait l'honneur de m'emprunter les moyens que j'ai préconisés dans la dernière période de la phthisie pulmonaire.

Grâce aux nombreuses observations, et aux travaux publiés de nos jours, l'innocuité des inhalations dans certaines conditions bien déterminées prennent place dans la thérapeutique usuelle des maladies des voies respiratoires.

Je pratiquerai des inhalations rue de Chartres No 215 à toute heure du jour, et des consultations pour toutes espèces de maladies, de midi à 2 heures.

15fév—1m. DR. M. ESCOUBAS.

C. E. Girardey,

CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.,

Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.

Jeudi 24 février—Pour la succession de feu L. F. Générés, l'habitation sucrière "Bohemia" en état d'être exploitée, située à 49 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve, dans la paroisse Plaquemines.

Les habitations sucrières "Victoria" et "Vieger" au complet, situées dans la belle section du Tèche, paroisse Ste-Marie, près les villes de Pattersonville et à 8 milles de la ville de Brashear. Vente à de longs termes et à des conditions faciles.

Samedi, 26 Fév.—Pour la succession de A. W. Walker—13 terrains rue du Canal, entre l'Avenue Hagan et la rue Rendon; et un terrain formant les coins Nouvelle-Levée, Fulton et St. Joseph.

Pour la succession de Pierre Laurent—Cottages simples et doubles formant le coin N. E. des rues Constance et Melpomène.

La maison double en bois, bien bâtie et bien située Nos 344 et 346 rue des Magasins.

La résidence de famille en briques, à deux étages, avec mansardes, No 123 rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.

La grande propriété de valeur connue sous le nom de "Lee's Iron Verandah Hotel", formant l'angle N.-O., coin Carondelet et Girod.

La résidence élégante de Joseph O'Brien, formant l'angle S.-E., coin Carondelet et St. André.

La maison double à deux étages, en briques, propre pour résidence et bureau, formant l'angle N.-O., coin St. Charles et Euterpe.

Le grand terrain et le cottage en bois No 487 rue Baronne.

Le cottage double No 446 de la rue Rochebiave.—Le cottage en bois, bas et à mansarde, bien situé, dans la rue de l'Esplanade, entre Tonti et Rocheblave.

Samedi, 11 mars—Le magasin en briques et à quatre étages, No 64 de la rue des Magasins, entre les rues Poydras et Natchez.

Le magasin en briques et à quatre étages, No 24 de la rue de l'Union, entre les rues St Charles et Carondelet.

Le magasin en briques et à 4 étages, No 151 de la rue Vieille-Levée, après le coin de la rue Jefferson.

Cet excellent emplacement de commerce, "Café Moka"; le magasin et demeure, en briques et à trois étages, No 208 de la rue de Chartres, formant le coin de la rue Madison, près le marché français, les cours et la Cathédrale.

Le magasin et demeure en briques et à trois étages No 212 de la rue de Chartres; et le magasin et demeure en briques et à trois étages, No 299 de la rue de Chartres, après le coin de la rue de l'Hôpital.

Pour la succession de feu L. F. Generès—Les magasins et les maisons en bois, bas et à étages Nos 252, 264 et 266 de la rue des Remparts, près le bassin du Nouveau Canal.—Un cottage de choix, avec cinq terrains, formant les angles du Chemin du Bayou, des rues Kerlerec et Rocheblave; des îlets dans le Deuxième District.

Pour la succession de feu M. Grivot.—La maison en bois, double et à étage, Nos 72, 74 et 76 de la rue Peyfarre, entre les rues Camp et Magasins—excellent placement.

Pour la succession de feu Philip Clark—Le cottage double, bas et en briques, Nos 284 et 264 1⁄2 de la rue Dryades, entre les rues Delord et Calliope—La maison de choix, en briques et à étage, à façade ornée, No 48 de la rue des Remparts, près Canal, et entre les rues Bienville et Douane.

Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.

WM. H. SHEPARD,

AGENT GÉNÉRAL AU SUD POUR LA VENTE DE LA

Poudre-levain SUCRE AU LIMON, EXTRAITS PARFUMANTS, Parfumerie &c., DU Dr. PRICE.

POUDRE-LEVAIN DE Steele & Price, POIDS PLEIN.

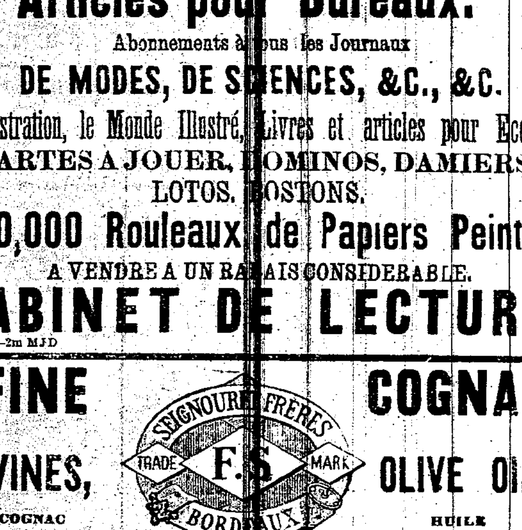

AU No 58 DE LA RUE DE LA DOUANE.

A vendre par les grocers en gros et les pharmaciens en général.
15fév—4m

J. MANDIN & Cie.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - - - - Nouvelle-Orléans,
—SEULS AGENTS DU—
GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.

—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de P. Salin Fils,
Chateau de France de P. Bruyère.
Graves d'Ambarès. Duclos Frères, &c., &c.
23 déc—1an

GRANDE EXHIBITION

44 - - - - - - RUE ST-CHARLES - - - - - - 44

Vente d'arbres, arbrisseaux et arbustes tant fruitiers, forestiers que d'agrément.

Ce qu'il y a de plus remarquable, provenant des cultures versaillaises.

Parmi les nombreuses collections exposées l'amateur trouvera un grand choix de roses les plus nouvelles et les plus riches variétés cultivées jusqu'à ce jour, toutes en sujets greffés sur tige et nains.

Une grande quantité d'arbres fruitiers à fruit énorme et d'un goût exquis, avec échantillons en fruits naturels, parmi lesquels se trouvent des poires de 1 à 6 livres pièce. On recommande particulièrement les Groseillers et Framboisiers de l'Oisans à très gros fruit, prodiguant toute la bonne saison. L'Asperge du Caucase bonne à manger trois mois après la plantation.

Aussi des oignons et graines de fleurs de toute espèce importés par

J. B. MARTIN,
23janv—1mDMarJ Membre et représentant de la Société.

HÉBERT & CIE.,
(MAISON FONDÉE EN 1835.)
59 - - - - RUE DE CHARTRES - - - - 59
(COIN BIENVILLE.)

LIBRAIRIE FRANÇAISE,
Articles pour Bureaux.

Abonnements à tous les Journaux DE MODES, DE SCIENCES, &C., &C.

L'Illustration, le Monde Illustré, Livres et articles pour Ecoles, CARTES A JOUER, DOMINOS, DAMIERS, LOTOS, BOSTONS.

40,000 Rouleaux de Papiers Peints,

A VENDRE A UN RABAIS CONSIDERABLE.

CABINET DE LECTURE.
25 déc—2m MJD

FINE COGNAC. WINES, OLIVE OIL,

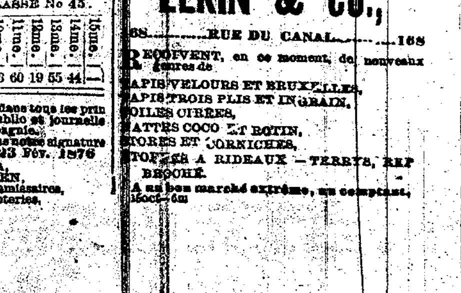

COGNAC. HUILE
FINE CHAMPAGNE, D'OLIVE VIERGE.

Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Tertfort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St.-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Bommes, Barsac, Graves, etc., etc.

BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.

Also at Agents' prices, at the Importers—A. Lanata,—Schmidt & Ziegler,—Smith Bros &Co.,—E.J. Hart & Co.,—Clark & Meader,
24 oct—1 an —Ernest C. Villeré, Thos. H. Handy & Co.

A. W. MOFFETT,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:

BOIS DE CHENE, FRENE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CEDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRES, PLANCHES A PLANCHERS ET A PLAFONDS, PLANCHES A ETAGERES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRE; PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, LA MAISON SE CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE: JANTES, FLECHES DE CHARRETTES, ETC., ETC.

Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Cressman, à un ilet au-dessous de la rue du Canal.
26 déc—3m.D.M.J.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEUSE & CO.,

a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES, naturelles et factices. Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER glacé; aussi, EAUX DE VICHY et de BETHESDA glacées. Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins. Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER. Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD,

58 RUE DE CHARTRES,
(COIN BIENVILLE,)
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

LHOTE & CO.,

CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

PLANCHES à plancher, à plafonner, à étagères, à abriter, en cyprès, en acajou et à peupler, constamment à vendre.

L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande.

Les ordres y sont promptement exécutés.

Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans.
Boîte 936 du Bureau de Poste. 11 nov—1an

H. CLOSTERMANN & BAYLE

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES

40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.

LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en ce pays sont établis. Ils mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés étant en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison. 11 août—1an.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 23 FEV.—CLASSE No 45.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
28	11	26	13	10	63	3	20	54	53	60	19	55	44	1

Les tirages et-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et sont journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 23 Fév. 1876

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

☞ Méfiez-vous des autres Loteries.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées

ELKIN & CO.,

168.........RUE DU CANAL.........168

REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de

TAPIS VELOURS ET BRUXELLES,
TAPIS TROIS PLIS ET INGRAIN,
TOILES CIRÉES,
NATTES COCO ET ROTIN,
STORES ET CORNICHES,
ETOFFES A RIDEAUX—TERRYS, REP BROCHE.

A un bon marché extrême, au comptant.
8oct—6m